

Compte rendu intersyndical de la session de printemps 2005 de la section 07 du comité national de la recherche scientifique

28 février au 3 mars 2005

Rédigé par : P. Baptiste (SNCS-FSU), A. Choisier (SGEN-CFDT), B. Oriola (Sud Recherche), F. Pierrot (SNCS-FSU), H. Prade (SNCS-FSU), L. Pronzato (SNCS-FSU), I. Queinnec (SNCS-FSU), D. Rossin (SNCS-FSU)

Le présent rapport est un résumé, pas nécessairement dans l'ordre chronologique, des débats qui ont eu lieu lors de la session de printemps 2005 de la section 07 du comité national. Ce document n'ayant aucune valeur officielle, ses rédacteurs ne peuvent être tenus pour responsables d'erreurs ou d'omissions. Vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. Ce compte rendu a vocation à être diffusé le plus largement possible. N'hésitez donc pas à le transmettre autour de vous ou à demander à ses rédacteurs d'être ajouté(e) dans la liste de diffusion.

La section est composée de (les absents étaient excusés) :

Philippe Baptiste, CR, LIX, Palaiseau,
Nicole Bidoit, PU, LRI, Paris,
Prosper Chemouil, ING, France-Telecom, Issy-les-Moulineaux,
Annick Choisier, AI, LIMSI, Orsay
Bruno Durand (membre nommé du bureau), PU, LIF, Marseille,
Cécile Durieu, MC, SATIE, Cachan,
Christophe Fonte, IR, CRAN, Nancy,
Bruno Jouvencel, PU, LIRMM, Montpellier,
Rogelio Lozano, DR, HEUDIASYC, Compiègne,
Isabelle Magnin, DR INSERM, CREATIS, Lyon,
Christian Michel, PU, LSIIT, Illkirch,
Eric Moulines (membre nommé du bureau), PU, LTCI, Paris (absent),
Bernard Oriola, IR, IRIT, Toulouse,
Hélène Paugam-Moisy, PU, ISC, Lyon,
François Pierrot (président), DR, LIRMM, Montpellier,
Henri Prade, DR, IRIT, Toulouse,
Luc Pronzato, DR, I3S, Sophia-Antipolis,
Isabelle Queinnec (membre élue du bureau, secrétaire), CR, LAAS, Toulouse,
Michel Riveill (membre élu du bureau), PU, I3S, Sophia-Antipolis,
Dominique Rossin, CR, LIAFA, Paris,
Eric Sanlaville, MC, LIMOS, Clermont-Ferrand.

Des membres du département STIC du CNRS ainsi que des représentants du département STIC de la MSTP (Mission Scientifique Technique et Pédagogique) du ministère de la recherche et des nouvelles technologies ont assisté à temps partiel aux travaux de la section :

Robert Plana, directeur scientifique par interim,
Maxime Crochemore, directeur scientifique adjoint,

Serge Fdida, chargé de mission,
Ali Charara, chargé de mission,
Christian Jutten, chargé de mission,
Brigitte Vallée, chargée de mission,
Véronique Donzeau-Gouge, chargée de mission auprès du département STIC de la MSTP.

Voici l'essentiel des tâches qui ont incombé à la section lors de cette session :

- Examen des dossiers des unités de recherche associées au CNRS qui sont en renouvellement quadriennal, ainsi que les dossiers de demande de création d'unités associées ou de rattachement d'unités existantes. Dans chacun des cas, la section établit un rapport et émet un avis qui est transmis aux unités concernées.
- Évaluation biennale des chercheurs CNRS qui recevront un avis sur leurs activités de recherche.
- Étude de cas particuliers de chercheurs tels que des demandes par la section ou le département d'évaluation complémentaires, des demandes de changements d'affectation ou des reconstitutions de carrière.
- Autorisations à concourir aux concours CR2, CR1 et DR2.

Il est rappelé que la section n'a qu'un rôle consultatif sur l'ensemble des questions qu'elle examine (hormis les sujets relatifs aux concours).

1 Ouverture de la session

La section accueille Isabelle Magnin, DR INSERM à CREATIS, dont la nomination par le ministère n'est intervenue qu'après la session d'automne 2004.

La section approuve à l'unanimité le procès verbal de la session d'automne 2004.

2 Présence du directeur scientifique par interim du DSTIC

2.1 Intervention de Robert Plana

L'intervention de Robert Plana est découpée en quatre parties. Les propos rapportés ici tentent de résumer l'essentiel de son intervention mais ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la section.

2.1.1 Politique générale

Robert Plana nous informe qu'un document général décrivant les enjeux et les verrous STIC va être sur le site web du département STIC. Il ne rentre donc pas dans les détails mais rappelle les affichages de priorités : systèmes embarqués (matériel et logiciel), masses de données, STIC et SDV, nanosciences-nanotechnologies-nanosystèmes. Les textes ont été discutés avec le conseil scientifique du département. Ils seront sur le site web pour que tout le monde puisse connaître la politique scientifique des STIC à l'aube de la réorganisation. C'est la politique décrite dans ces documents qui a été utilisée pour définir les profils des postes de chercheurs associés, de post-docs et les profils concours.

La nouvelle configuration des départements n'est pas tout à fait finalisée. Le nouveau département nous concernant devrait regrouper le DSTIC, le DSPM et tout ou partie du DSPI, ce qui ferait un gros département. Il ne faut cependant pas craindre la mise en faiblesse du STIC dans ce gros département

car les moyens financiers et personnels continueront à être affectés selon les règles utilisées pour cette année par Bernard Larroutou. Les STIC restent donc prioritaires, et continueront à avoir des moyens importants.

Les nouveaux départements seront organisés différemment de ceux actuels, et ils auront des missions différentes de celles qui existent actuellement. L'objectif est qu'il y ait moins de cloisonnement entre les départements qui auront un rôle beaucoup plus fort pour la stratégie scientifique, et interviendront moins sur les aspects organisationnels et logistiques. Robert Plana insiste sur le fait qu'il n'y a pas de danger à être dans un nouveau département, que les quatre années d'existence du DSTIC auront laissé une marque qui ne s'effacera pas. Il faut simplement être clair sur nos objectifs scientifiques. Cinq des thèmes prioritaires affichés pour le CNRS par B. Larroutou intéressent directement les STIC. C'est toujours une priorité du CNRS, et c'est à nous de montrer que c'est normal en obtenant des résultats.

2.1.2 La réforme du CNRS

La réforme entre dans la phase de mise en place. B. Larroutou commence une tournée des laboratoires à partir du vendredi 4 Mars. Le dispositif sera en place au premier janvier 2006. Mi-mars, les contours des départements seront connus, afin d'être présentés au conseil d'administration du CNRS de mi-avril. Avant l'été, le CNRS basculera sur les nouveaux départements. Les directeurs scientifiques et directeurs scientifiques adjoints auront en charge la prospective et la stratégie scientifique. La direction inter-régionale aura plutôt en charge la politique régionale et les aspects opérationnels des laboratoires de recherche. Cette réforme est destinée à mettre davantage de moyens dans les laboratoires, à donner plus d'autonomie aux directeurs d'unités, et à redonner au CNRS son rôle d'organisme et non pas d'agence de moyen. Cela passe par un recentrage des forces du CNRS dans un nombre d'endroit plus réduit, d'où les nouvelles typologies de laboratoires :

- laboratoires où le CNRS est déjà très présent ou où il veut s'implanter : le CNRS a vocation à piloter ces unités.
- laboratoires où le CNRS est peu présent, mais avec d'excellentes équipes et qui entrent dans la stratégie du CNRS : unités liées. Le CNRS ne sera pas pilote, mais pourra y affecter des moyens importants (par la mobilité d'agents CNRS vers ces laboratoires, l'affectation de bourses BDI, des moyens financiers,...), mais pas avec des recrutements frais.
- laboratoires où le CNRS ne sera pas présent (pas de présence et les équipes ne rentrent pas dans les priorités de l'organisme).

Cela ne signifie pas que les unités non liées ne seront pas de qualité. Le CNRS attend beaucoup de la LOP (Loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation) pour pouvoir lever le doute et l'idée que le CNRS est une agence de label. Il est prévu dans la LOP une instance d'évaluation nationale qui évaluera tout : les laboratoires CNRS et les autres. Le CNRS ne sera pas (dans) cette instance. Le message que souhaite faire passer le CNRS est : "ce n'est pas parce qu'on n'est pas CNRS qu'on n'est pas bon". A l'heure actuelle, les régions regardent le CNRS comme un label (un laboratoire désassocié peut ainsi perdre son soutien de la région par un enchaînement d'effets en cascade) et non suffisamment comme un organisme (or le CNRS ne veut plus être vu comme une agence de label). Les documents issus de cette instance d'évaluation seront ceux qui donneront le label de qualité.

2.1.3 Concours

Le DSTIC est médaille d'or (pour la section 7) et de bronze (pour la section 8) concernant le nombre de candidats aux concours de recrutement. Pour la section 7 la pression est à plus de 1 pour 10 (presque 1 pour 11). Il y a des sections où la pression est plus faible. La pression des chercheurs dans le domaine des STIC est réelle, bien que ce soit un domaine où de nombreux candidats sont attirés par l'industrie. C'est une vraie réussite du DSTIC, qui a su créer en 4-5 ans un vivier de jeunes chercheurs très important.

Le DSTIC souhaite favoriser les recrutements exogènes, en évitant les recrutements de chercheurs qui n'ont pas bougé de leur laboratoire de thèse en y effectuant un post-doctorat local (recrutement statique qui s'oppose à recrutement dynamique à privilégier). Le recrutement de chercheurs étrangers est aussi une priorité. Le CNRS a besoin de leaders scientifiques pour le futur.

2.1.4 Session de printemps

C'est une session un peu particulière car c'est la première session de printemps de la nouvelle section, en charge du renouvellement et de la création de laboratoires, à une période charnière où le DSTIC va basculer vers un autre département. Quatre ans après la création du DSTIC, la section va examiner les unités qui ont été créées au début du département puis renouvelées une fois. Le DSTIC ne sait pas trop ce qu'il va faire de ces unités. Il demande à la section de donner une évaluation scientifique avec une granularité au niveau des équipes, d'être exigeante sur la qualité, et de faire passer un classement par bloc avec quelques unités seulement dans le premier bloc (10%).

La section va aussi examiner des unités en reconfiguration ("pour rentrer dans le cadre numéraire"), mais le DSTIC ne cherche pas *le mariage de la carpe et du lapin*. Il faut être attentif au projet scientifique développé et ne pas laisser croire que c'est en agglutinant pleins d'unités qu'elles atteindront la taille critique et se sauveront. Il ne faut pas regrouper des laboratoires avec des projets scientifiques flottants car ces regroupements seront voués à l'échec.

2.2 Questions - Discussion

Suite à l'intervention de Robert Plana, un certain nombre de questions sont posées par les membres de la section.

Question : *Les STIC sont une priorité du CNRS. Or dans le projet de LOP, la priorité STIC est aussi inscrite, mais à l'INRIA. Est-ce que le discours du CNRS passe clairement auprès du ministère ?*

Réponse : Il y a sans doute des personnes au ministère qui verraient bien de mettre la section 07 à l'INRIA, de la même manière que la section 08 au CEA, l'écologie à l'INRA, les SDV à l'INSERM ... mais cela n'a pas beaucoup d'écoute, même auprès des organismes concernés. L'INRIA et le CNRS ont chacun leur plan stratégique. Le document de la LOP est encore en discussion. Les documents de l'ANR laissent apparaître les STIC et pas uniquement à l'INRIA. Le CNRS, contrairement à l'INRIA, est spécialiste de la recherche STIC à la fois sur les aspects matériel et logiciel. Il faut faire valoir que les objectifs du CNRS sont différents de ceux de l'INRIA, que les métiers sont différents. Il faut s'inquiéter davantage des chiffres de l'ANR pré-arbitrés.

Commentaire de la section : Dans les laboratoires, le recouvrement INRIA-CNRS est souvent vécu comme étant à l'avantage de l'INRIA, car dans un projet CNRS-INRIA, l'INRIA met des ingénieurs experts et des moyens réellement fournis pour 4 ans alors que, dans le même temps, le CNRS ne fournit généralement aucun moyen.

Question : *Le DSTIC a connu une forte croissance, y compris chez les enseignants-chercheurs. Les postes ITAs ne suivent pas et c'est en train de devenir dramatique.*

Réponse : Dans un premier temps, Robert Plana répond sur la croissance très forte chez les enseignants-chercheurs, pour laquelle il faut essayer de faire passer le message que les personnes recrutées doivent avoir des talents et non pas des compétences. Chaque personne recrutée ne doit pas lancer un nouveau sujet de recherche car on ne peut pas courir tous les lièvres à la fois.

Le taux d'encadrement CNRS/ITA du DSTIC est de 0.7. (NDLR : Il y a un décalage important entre la 7 et la 8). En intégrant les universités, on tombe à 0.33. C'est le personnel IATOS qui suit 10 fois moins que le personnel CNRS. Ce n'est pas normal de demander au CNRS de fournir des ITAs quand il y a recrutement d'enseignants-chercheurs. Par ailleurs le DSTIC a demandé aux laboratoires des organigrammes permettant de préciser le rôle des demandes de recrutement des ITAs... et le nombre de demande a baissé de 70%!!!! Le fait de compenser les départs à la retraite n'est pas toujours justifié, lorsque l'on demande ce que faisait exactement la personne... En plus, avec les objectifs de gros laboratoires, cela doit permettre d'optimiser le système.

Commentaire de la section : Voir la motion votée à ce sujet dans le paragraphe 4 de ce document.

Question : *Avec de gros laboratoires, il va falloir des ITAs mieux formés pour gérer des grosses structures.*

Réponse : Le DSTIC avait demandé plus d'ITAs que ce qu'il a eu, et a bien conscience du besoin d'ITAs à forte technicité. Mais il faut se demander sur certaines plate-formes si on a besoin de fonctionnaires ou de CDD.

Commentaire de la section : Suite à cette réponse les membres de la section s'inquiètent dans le cas de CDD de l'absence du suivi des développements logiciels, signalent que ce sont souvent les doctorants qui font les développements contractuels, et que le travail est ensuite perdu lors de leur départ. Ils insistent sur le fait de prendre en compte les besoins spécifiques de chacun des laboratoires, les besoins étant très variables en fonction de l'activité de recherche. Il peut y avoir des IE en CDD mais suivis par des IR qui les forment et suivent réellement l'évolution des projets.

Question : *A propos du déroulement des comités d'évaluation des laboratoires, un certain flou règne sur l'application des procédures, le choix des présidents, ... L'évaluation des grands laboratoires ne peut pas se faire en une seule journée. Un certain nombre d'exemples concrets de problèmes de fonctionnement des comités d'évaluation des 2-3 derniers mois sont cités (président du CE très proche du laboratoire, tutelles présentes pendant l'audition du directeur, impossibilité de discuter assez longuement avec les chercheurs et ITAs (le temps prévu est trop court ou inexistant)...)*

Réponse : Le DSTIC s'occupe effectivement encore mal (de l'organisation) des évaluations. Il faudrait beaucoup plus de temps pour préparer un CE, avec des entretiens avec les présidents des CE pressentis. Il y a tout un accompagnement qui n'est pas fait car le DSTIC n'a pas le temps. L'organisation et le fonctionnement des CE sera d'ailleurs un gros travail des nouveaux départements. Les évaluations seront plus longues, car on évaluera vraiment au niveau des équipes. L'idée serait de mettre un coeur de CE présent sur plusieurs jours puis des experts mobiles sur les différents

sujets qui ne viennent que le jour qui les concerne. Bref, c'est une des attributions principales des nouveaux directeurs scientifiques.

Question : *Les laboratoires de la section 07 sont atypiques au CNRS : généralement très peu de CNRS, équipes de niveaux très différents. Comment gère-t-on cette spécificité ?*

Réponse : L'objectif est de soutenir ou de faire émerger des laboratoires dans certains des endroits où le CNRS n'est pas très présent, mais pas dans les 88 universités françaises. Cela doit se faire dans des endroits précis où il y a un projet qui intéresse le CNRS.

Question : *L'envie de reconnaissance par le CNRS a poussé des équipes à significativement améliorer leur niveau scientifique. Sans le label CNRS, que peut-on faire pour maintenir cette pression de qualité dans les unités ?*

Réponse : C'est l'instance d'évaluation qui donnera cette appréciation et ce label. Si le CNRS arrête de donner les labels, c'est d'autres qui se mettront à le faire...

Question : *Que répondre aux craintes sur la fin de la priorité STIC ?*

Réponse : Le DSPM et le DPNC disparaissent aussi. Tous les départements vont être reconfigurés. On ne colle pas le STIC dans un autre département. La communauté a été créée. Il faut effectivement la faire vivre, et ce sera le rôle des DSA et des chargés de mission.

Question : *Pour qu'une petite FRE puisse perdurer, il faut qu'elle soit dans les thématiques prioritaires du DSTIC ?*

Réponse : Non, pas de dogmatisme... Mais le nombre de laboratoire va diminuer dans tous les départements.

Question : *Quelle est la position du DSTIC sur les rattachements secondaires ?*

Réponse : Il ne s'agit pas de rattacher tout à tout. Il n'y a pas de problème à en faire, mais sur la base d'un projet scientifique. Il y a effectivement un petit peu de ménage à faire sur la situation actuelle car il faut refuser des rattachements de façade. Il faut regarder les plus-values amenées.

Question : *A propos de l'autonomie des directeurs d'unités. Quels moyens, quels rôles vont-ils avoir ? Comment vont-ils être évalués dans leur rôle de manager ?*

Réponse : Ils vont effectivement être évalués et des outils de promotion seront mis en place pour reconnaître les bons managers. Il est prévu la mise en place de contrats de laboratoire dans la nouvelle organisation (sorte de contrat quadriennal). On s'engagera sur les objectifs et les moyens, avec un RDV annuel pour suivi des dossiers. Il y a des directeurs d'unités qui réclament des moyens financiers alors qu'ils ont une grosse réserve. Il y a aussi des finances que le directeur d'unité ne voit jamais, et qu'il ne peut donc pas contrôler.

Question : *La section ne va examiner lors de cette session qu'une moitié de FRE. Or nous sommes actuellement dans une phase transitoire. Les FRE qui vont tomber maintenant vont être en avant-poste d'une réforme pas encore faite. Est-il prévu des synchronisations pour le transitoire (prolongement de FRE pendant 1 an) ?*

Réponse : Sur certaines, un nombre réduit, il pourra y avoir un transitoire mais pas sur les 17 car ça ne ferait que déplacer le problème. Le classement va aussi servir à faire des transitoires. Le DSTIC travaille sur le paysage français et visite les labos...

Question : *Quelle doit être la position du jury d'admissibilité vis-à-vis des bio-informaticiens qui candidatent en 07 sachant qu'il y a des postes en 44 ?*

Réponse : S'il y a des très bons candidats, rien ne s'oppose à ce qu'ils soient classés. C'est le jury d'admission qui arbitrera en regardant si ça fait trop de monde ou pas en bio-informatique. Le jury d'admissibilité ne doit se préoccuper que du potentiel de personnes que vont être recrutées pour 40 ans.

Question : *Quelle est la durée de vie de la section ?*

Réponse : On ne sait pas... peut-être jusqu'à la fin de la mandature, ne serait-ce que parce que c'est compliqué d'organiser des élections.

Question : *La section souhaite avoir des retours sur les décisions prises par le DSTIC suite à la session d'automne*

Réponse : Concernant les promotions, le DSTIC a souhaité promouvoir à la fois des scientifiques "purs" et des scientifiques impliqués dans les tâches de gestion de la recherche, en tenant compte de tous les critères donnés par B. Larrourou pour ne pas mettre le curseur d'un seul côté. Sur les médailles, il faut faire plus de publicité, de façon à avoir plus de candidats et que la section propose plusieurs noms. Il faut démarrer le processus dès juillet auprès des directeurs d'unités pour avoir un peu plus de candidats...

3 Concours de recrutement

3.1 Les postes

Les postes mis au concours 2005 dans la section 07 sont les suivants :

07/01 : 10 directeurs de recherche de 2ème classe,

07/02 : 4 chargés de recherche de 1ère classe,

07/03 : 1 chargé de recherche de 1ère classe, dans le domaine des systèmes embarqués, affecté dans un laboratoire de la section 8,

07/04 : 3 chargés de recherche de 1ère classe, dans le domaine des masses de données, affectés dans des laboratoires des départements PNC et SDU,

07/05 : 1 chargé de recherche de 2ème classe, dans le domaine du traitement du signal et de l'image, affecté dans un laboratoire de mathématiques,

07/06 : 14 chargés de recherche de 2ème classe,

07/07 : 3 chargés de recherche de 2ème classe, dans le domaine des systèmes embarqués,

07/08 : 2 chargés de recherche de 2ème classe, dans le domaine des masses de données.

Deux des postes de DR2 ont été budgétisés pour des extérieurs¹. Ces chiffres ne sont cependant que des indicateurs et en aucun cas ne fixent une règle sur la répartition des postes du concours DR2.

3.2 Autorisation à concourir

Ces autorisations ne concernent que les candidats qui ne remplissent pas les conditions requises au moment du dépôt de leur dossier (thèse à soutenir, diplômes étrangers, expérience de la recherche).

¹Le concours DR2 ne fait pas de distinction entre les candidats CR1 CNRS et les candidats extérieurs à l'organisme. Cependant, la différence existe en termes budgétaires.

La liste des candidats autorisés à concourir est accessible sur le lien :

<http://www.sg.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/resultats/result-m-fr.htm>

3.3 Les auditions et jurys

Les candidatures sont réparties comme suit :

	07-01	07-02	07-03	07-04	07-05	07-06	07-07	07-08
Niveau	DR2	CR1	CR1	CR1	CR2	CR2	CR2	CR2
Postes (p)	10	4	1	3	1	14	3	2
Candidatures (c)	85	64	5	28	26	198	52	70
Sélectivité (c/p)	8	16	5	9	26	14	17	35

Au total, il y a 346 candidatures CR2, 97 candidatures CR1 et 85 candidatures DR2. 16% des candidats chargés de recherche sont des femmes. Par ailleurs, 53 candidats DR2 sont actuellement chercheurs au CNRS, représentant environ 36% des promouvables. De plus 11% de ces candidats sont des femmes, quand elles représentent plus de 20% des CR1 promouvables. On constate sur ces chiffres l'auto-censure en général des CR1 au concours DR2, et plus encore des femmes. Ces chiffres montrent clairement le découragement des agents CNRS quant à l'évolution de leur carrière.

Compte tenu du nombre de dossiers très élevé, seuls les candidats CR seront auditionnés. Les candidatures multiples étant fréquentes (un même individu s'inscrit à plusieurs concours), il y aura 301 auditions CR2/CR1 (224 CR2, 77 CR1). Les auditions pour ces concours auront lieu du 18 au 22 avril 2005, au siège du CNRS, 3 rue Michel-Ange, 75016 Paris. La section sera répartie en 4 sections de jury. Chaque candidat sera auditionné 20 minutes par la section de jury où siège son rapporteur. Les candidats devront faire un exposé de 10 minutes (au maximum) qui sera suivi d'une séance de questions-réponses. Ils disposeront d'un rétroprojecteur et d'un tableau.

Le jury d'admissibilité pour les concours CR se tiendra du 25 au 27 avril 2005. Le jury d'admissibilité pour le concours DR se tiendra les 28 et 29 avril 2005.

On rappelle que les classements du jury d'admissibilité sont susceptibles d'être modifiés par le jury d'admission, et que les affectations sont décidées par la Direction du CNRS.

4 Unités de Recherche

Les sigles d'unités de recherche qui apparaissent dans la suite de ce document sont :

- UPR : unité propre de recherche ;
- UMR : unité mixte de recherche ;
- UMI : unité mixte internationale ;
- FRE : formation de recherche en évolution ;
- FR : fédération d'unités de recherche ;
- IFR : institut fédératif de recherche ;
- GDR : groupement de recherche.

Après une présentation de ces formations par le (ou les) rapporteur(s), la section étudie chaque unité. Les décisions ont été systématiquement acquises par consensus lors de cette session. Un message est

rédigé pour chaque unité. Il est à noter que les formations ne sont pas seulement évaluées en fonction de l'activité des chercheurs qui les composent, mais aussi du point de vue de la vie collective du laboratoire.

Suite à l'examen des unités en renouvellement, que ce soient des UMR ou des FRE, la section a voté à l'unanimité la motion suivante à propos du manque d'ITAs dans les laboratoires rattachés à la section 07 :

La pression actuelle conduisant les personnels des laboratoires de la section 07 à participer à des projets de plus en plus nombreux et ambitieux crée une vive tension sur l'accompagnement à la recherche.

Les enseignants-chercheurs et les chercheurs manquent de temps pour suivre au quotidien les multiples projets de recherche dont ils sont les animateurs. Beaucoup de développements sont effectués par les doctorants, puis ces développements sont bien souvent définitivement perdus lorsque les thésards quittent l'unité. Cette gestion des activités est catastrophique pour la recherche en STIC. La raison de cette situation est due au manque de postes d'ingénieur dédiés aux équipes de recherche.

De même, les laboratoires du STIC développent de nombreux logiciels qui deviennent de véritables instruments de recherche. Le développement et la maintenance de ces logiciels doivent pouvoir être réalisés par des personnels ingénieurs d'étude et de recherche titulaires afin d'en assurer la pérennité.

De plus, les laboratoires STIC comprenant de nombreux enseignants-chercheurs surchargés par de nombreuses activités, le besoin d'accompagnement ITA en administration et gestion des unités et des projets est particulièrement aigu.

La section demande la création de tels emplois de titulaires, indispensables pour assurer le développement de certaines thématiques des laboratoires rattachés à la section 07.

4.1 Renouvellements des UMR rattachées principalement à la section 07

La distinction entre unités "renouvelées avec ou sans recommandations" n'est en aucun cas une forme déguisée de classement scientifique entre laboratoires, mais un moyen de donner un message clair aux unités et à leur direction afin que puisse être mis en œuvre certains ajustements importants.

Avis favorable :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
LaMI	UMR8042	Evry	Giavitto	7	1
IGM	UMR8049	Marne-la-Vallée	Crochemore	7	3
PRISM	UMR8144	Versailles	Thome	7	2
LAGIS	UMR8146	Villeneuve d'Ascq	Vanheeghe	7	2
L2S	UMR8506	Gif-sur-Yvette	Walter	7, 8	14
LAMIH	UMR8530	Valenciennes	Millot	7, 9, 27	1
CAMS	UMR8557	Paris	Berstycki	7, 1, 34	2
LSV	UMR8643	Cachan	Bidoit	7	7

Avis favorable avec recommandations :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7	Remarque
LIFL	UMR8022	Lille	Geib	7	2	Examen en 2007
ETIS	UMR8051	Cergy	Fijalkow	7	1	
LIENS	UMR8548	Paris	Stern	7	9	Examen en 2007
LRI	UMR8623	Orsay	Beaudouin-Lafon	7	13	

4.2 Renouvellements des UMR rattachées secondairement à la section 07

Avis favorable :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
SATIE	UMR8029	Cachan	Allano	8, 7	0
CMLA	UMR8536	Cachan	Desvillette	1, 7	1

Avis favorable avec recommandations :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
LATTICE	UMR8094	Montrouge	Fuchs	34, 7	0
LALICC	UMR8139	Paris	Descles	34, 7	0
IEF	UMR8622	Orsay	Lourtioz	8, 7, 10	0

Avis défavorable :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire	UMR8619	Orsay	Letellier	21, 23, 24, 5, 7	0
CETP	UMR8639	Vélizy	de Feraudy	19, 7, 17, 20	0

La section ne s'est pas prononcée sur le cas de MAP (UMR694, Florenzano, rattaché aux sections 39 et 7, 1 chercheur de la section 7) dont la demande de renouvellement n'a volontairement pas été transmise au CNRS par son directeur.

4.3 Renouvellements des FRE et créations d'unités

Lors de l'examen des FRE, la section a approuvé à l'unanimité la motion suivante :

La section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique a eu à examiner, lors de la session de printemps 2005, 15 FRE, en renouvellement de contrat d'association avec le CNRS.

La section a été frappée par la remarquable qualité des dossiers présentés par ces FRE, qui sont toutes de taille petite ou moyenne. En effet, dans leur quasi-totalité, ces dossiers montrent qu'en quelques années, beaucoup des équipes de ces unités ont su, souvent sur des niches de recherche originales, atteindre un véritable niveau d'excellence, se traduisant

par une visibilité internationale et des activités contractuelles importantes. Ces FRE ont clairement été dynamisées d'abord par leur souhait d'être reconnues par le CNRS, puis par leur association actuelle avec lui, qui les a amenées à se restructurer, à renforcer leur cohérence thématique, et à développer des recherches novatrices. Elles ont ainsi atteint le niveau d'excellence de beaucoup d'équipes dans de grosses unités associées au CNRS.

La section 07 déplorerait que le CNRS, dans sa nouvelle politique, en vienne à se priver de telles compétences, et ne trouve pas les moyens d'assurer à ces laboratoires des conditions leur permettant de continuer leurs activités de recherche au meilleur niveau.

La section a classé les demandes de création d'UMR en 4 groupes :

Avis très favorable à la création d'UMR :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
LIA	FRE2487	Avignon	De Mori	7	0
LINA	FRE2729	Nantes	Benhamou	7	0
LESTER	FRE2734	Lorient	Martin	7	1

Avis favorable à la création d'UMR :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
LSC	FRE2494	Evry	Chavand	7, 9	0
CRIL	FRE2499	Lens	Gregoire	7	1
LIFC	FRE2661	Besançon	Julliand	7	0
ISTIT	FRE2732	Troyes	Nikiforov	7	0

Avis favorable au maintien sous tutelle CNRS :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
LIFO	FRE2490	Orléans	Hains	7	0
LIRIS	FRE2508	Versailles	Alayli	7	0
PSI	FRE2645	Rouen	Labiche	7	0
LISA	FRE2656	Angers	Ferrier	7	0
LIUM	FRE2730	Le Mans	Tchounikine	7	0
SIC	FRE2731	Poitiers	Lienhardt	7, 8	1
LaRIA	FRE2733	Amiens	Kassel	7	0

Avis défavorable :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
CRISCO	FRE2805	Caen	Francois	34, 7	0
LURPA	FREN	Cachan	Lesage	9, 7	0

4.4 Création de FR et de GDR

La section se prononce défavorablement à la création de la fédération AtlanSTIC (Nantes, Benhamou).

La section s'est prononcée favorablement à la création du GDR Recherche Opérationnelle (Chrétienne).

La section a donné un avis défavorable à la création de la fédération de recherche interdisciplinaire sous un statut d'UMR (IRI, Vandenbunder).

4.5 Cas particuliers laboratoires

4.5.1 Examen en cours de quadriennal

Avis favorable :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
LAB	UMR6596	Besançon	Bourjault	7	1
IRCCyN	UMR6597	Nantes	Lafay	7, 8, 9	8

La section ne s'est pas prononcée sur le cas de l'IML (UMR6206, Lachaud, rattaché aux sections 1 et 7, 3 chercheurs de la section 7) dont le dossier d'examen à mi-parcours n'a pas été transmis à temps à la section 7.

4.5.2 Demande de rattachement secondaire à la section 07

Avis favorable :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
Laboratoire J.-V. Poncelet (LIFR-MI2P)	UMI2615	Moscou	Tsfasman	1	1
Laboratoire de Psychologie expérimentale	UMR8581	Boulogne Billancourt	O'Regan	27, 34	0

Avis défavorable :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
Mathématiques des systèmes perceptifs et cognitifs	GDR2286	Paris	Cohen	1	-

Ne se prononce pas :

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
Ambiances architecturales et urbaines	UMR1563	Nantes	Torgue	39	0
Laboratoire J.-L. Lions	UMR7598	Paris	Maday	1	0

4.5.3 Changement de directeur et/ou directeur-adjoint

La section donne un avis favorable aux changements de directeurs et aux nominations de directeurs adjoints suivants :

Sigle	Unité	Localisation	Ancien directeur	Directeur	Dir. adj.
LSC	FRE2494	Evry	Chavand F.	Colle E.	-
LACL	FRE2673	Créteil	Slissenko A.	-	Loulergue F.
LESTER	FRE2734	Lorient	Martin E.	Boutillon E.	-
TAMCIC	UMR2872	Brest	Berrou C.	Berrou C.	Boucher J.-M.
Inst. Fresnel	UMR6133	Marseille	Amra C.	-	Tayeb G.
LAB	UMR6596	Besançon	Bourjault A.	-	Chaillet N.
LIP6	UMR7606	Paris	Horlait E.	Gallinari P.	-
IGM	UMR8049	Marne la Vallée	Crochemore M.	-	Roussel G.
LATTICE	UMR8094	Montrouge	Fuchs C.	Danlos L.	-
LSV	UMR8643	Cachan	Bidoit M.	Schnoebelen P.	-

4.5.4 Demande d'intégration d'équipes

La section s'est prononcée favorablement à l'intégration d'une équipe d'informatique de Toulon au LSIS (UMR6168, Marseille, Giambasis). Elle a par contre jugé prématurée l'intégration de l'équipe d'automatique de Toulon et ré-examinera cette demande lors du renouvellement du laboratoire (en 2007).

La section s'est prononcée favorablement à l'intégration d'une équipe en imagerie médicale du CHU de Dijon au LE2I (UMR5158, Dijon, Paindavoine). Elle s'est par contre prononcée défavorablement à l'intégration d'une équipe d'imagerie virtuelle de Châlon, ne comprenant pas pourquoi seuls les moyens matériels devaient être intégrés et non pas aussi les personnels.

4.5.5 Expertises

La section a expertisé l'IFR121, Institut d'Alembert, et a émis un avis favorable à son activité de fédération de projets interdisciplinaires.

La section a émis un avis favorable sur le projet de transformation en UMR de la FR2845 (ISTIC, Guillon).

4.6 Chercheurs

4.7 Évaluation biennale

La section examine les activités des chercheurs CNRS des unités à mi-parcours de leur contrat d'association et des unités en renouvellement (voir ci-dessus). Un message est rédigé pour chaque chercheur, enregistré sur la base EvalCN à laquelle ont normalement accès le chercheur et son directeur d'unité.

Sigle	Unité	Localisation	Directeur	Sections	Chercheurs 7
I3S	UMR6070	Sophia-Antipolis	Fedou	7	17

GREYC	UMR6072	Caen	Carin	7, 8, 34	3
IRISA	UMR6074	Rennes	Labit	7	14
LIF	UMR6166	Marseille	Durand	7,34	1
HEUDIASYC	UMR6599	Compiègne	Lozano	7	6
LASMEA	UMR6602	Clermond-Ferrand	Germain	8, 7	4

La section a aussi évalué des chercheurs isolés dans des laboratoires non rattachés à la 7 (1 cas) et dépendant d'un département scientifique autre que le DSTIC (8 cas).

Parmi les 134 chercheurs en évaluation biennale, deux d'entre eux seront revus lors de la session d'automne 2005 (rapport non transmis ou très incomplet). Un chercheur sera revu au printemps 2006. La section sera particulièrement attentive à la présentation de leur rapport d'activité et à leur positionnement dans leur laboratoire d'affectation.

4.8 Changements d'affectation

La section donne un avis favorable aux changements d'affectation suivants :

Nom	Ancienne unité	Nouvelle unité
J. Clement	IGM, UMR8049, Marne la Vallée	UMR6072, GREYC, Caen
C. Fontaine	LIFL, UMR8022, Lille	IRISA, UMR6074, Rennes
R. Klasing	I3S, UMR6070, Sophia-Antipolis	LABRI, UMR5800, Bordeaux
A. Le Riche de Cheveigne	STMS, UMR9912, Paris	LPE, UMR8581, Paris
J. Lovejoy	LABRI, UMR5800, Bordeaux	LIAFA, UMR7089, Paris
D. Pressnitzer	STMS, UMR9912, Paris	LPE, UMR8581, Paris
Y. Saouter	LEST, UMR6165, Brest	TAMCIC, UMR2872, Brest
R. Thomas	Hôpital Necker, U467 INSERM, Paris	LAMI, UMR8042, Evry

La section donne un avis favorable au changement d'affectation de G. Fort du LMC (UMR5523, Grenoble) vers le LTCI (UMR5141, Paris), sous réserve de l'accord du directeur du LMC.

La section donne un avis favorable au changement d'affectation temporaire suivant :

Nom	Ancienne unité	Nouvelle unité
B. Charlot	TIMA, UMR5159, Grenoble	LIMMS, UMI2820, Tokyo

La section donne un avis favorable au renouvellement de mise à disposition suivant :

Nom	Ancienne unité	Nouvelle unité
L. Imbert	LIRMM, UMR5506, Montpellier	Labo. ATIPS, Calgary, Canada

La section ne se prononce pas sur la demande de mise à disposition de C. Magnien du CREA (UMR7656, Paris) vers l'UMI Poncelet (Moscou, Russie).

La section se prononce favorablement à la demande de détachement au CNRS de J.-C. Paul (DR INRIA, LORIA, UMR7503) afin de pouvoir être affecté temporairement au LIAMA (Pékin, Chine).

4.9 Cas particulier chercheurs

10 chercheurs ont été examinés en cas particuliers, hors de leur évaluation biennale. Quatre d'entre eux ont reçu une évaluation positive de leur activité, les six autres recevront des recommandations fortes. Ils seront revus dans le cadre de leur évaluation biennale en 2006. La section sera particulièrement attentive à la présentation de leur rapport d'activité et à leur positionnement dans leur laboratoire d'affectation.

4.10 Reconstitution de carrière

La section donne un avis favorable à la prise en compte du tiers complémentaire d'ancienneté pour :

Nom	Sigle	Unité	Localisation
T. Colcombet	UMR6074	IRISA	Rennes
T. Corpetti	UMR6554	LETG	Nantes
J. Cortes	UPR8001	LAAS	Toulouse
T. Hirschowitz	UMR5668	LIP	Lyon
C. Lartizien	UMR5515	CREATIS	Villeurbanne
R. Moot	UMR5800	LABRI	Bordeaux
M. Roy	UPR8001	LAAS	Toulouse
F. Turcu	UMR5131	LAPS	Bordeaux